

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquante-sixième réunion (**extraordinaire**) du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 3 avril 2023 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 24 AVRIL 2023

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X
ASSELIN, Raphaëlle Étudiante	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LACASSE, Jacqueline Représentante des collèges	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation		X*	MARTINEAU, Julie Étudiante		X*
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique		X
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique		X
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique		X*	Siège vacant (personne professeure)		
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X	
			NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études	X	
			RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO		X
Personne invitée	Présente	Absente	Personne invitée	Présente	Absente
ALESSI, Jérôme Conseiller en gestion des ressources humaines, Décanat de la gestion académie	X (Point 3)		-		
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

- 3.- Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (**à huis clos**)
- 4.- Augmentation de la rémunération du personnel-cadre, du personnel administratif, du personnel de soutien et du groupe professionnel (**à huis clos**)
- 5.- Prochaine réunion (lundi 24 avril 2023)
- 6.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

En vertu de l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec* spécifiant que « le membre du conseil d'administration d'une université constituante visé au paragraphe c de l'article 32 et qui est également membre du personnel de celle-ci, doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel de l'université constituante », les personnes suivantes sont déclarées en conflits d'intérêts à l'égard des points 3 et 4, soit mesdames Mireille Auger, Louise Renaud Labrie et Martine Nadon, ainsi que monsieur Kamel Adi.

Aucune autre des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)**

Monsieur Jérôme Alessi, conseiller en gestion des ressources humaines au Décanat de la gestion académique, est présent pour le traitement de ce point (16 h 38).

La Convention collective des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) est échuë depuis le 31 décembre 2021. À la suite de cette échéance, des séances de négociation ont débuté et les parties sont parvenues à une entente de principe le 1^{er} mars 2023.

Les membres du conseil d'administration pourront prendre connaissance des principales modifications apportées à la convention collective venue à échéance le 31 décembre 2021 en consultant le document qui résume les faits saillants des modifications et le comparatif des conventions collectives (2017-2021/2022-2025).

Lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 7 mars 2023, le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQO a adopté ladite entente de principe.

À la suite de cette entente, l'équipe de négociation a procédé à la correction des textes et le projet de convention collective a été rédigé. Ledit projet est soumis au conseil d'administration pour adoption.

La rectrice souligne le travail colossal de toutes les personnes qui ont pris part aux négociations et qui ont su maintenir jusqu'au bout un climat sain et respectueux et les remercie chaleureusement. Les membres du conseil se joignent à elle pour saluer le professionnalisme et l'engagement démontrés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

En vertu de l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec*, les personnes membres et observatrices qui sont également membres du personnel de l'Université quittent la séance,

soit mesdames Mireille Auger, Louise Renaud Labrie et Martine Nadon, ainsi que monsieur Kamel Adi (17 h 04).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 456X-CA-7063 concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Alessi quitte la séance (17 h 07).

Mesdames Mireille Auger, Louise Renaud Labrie et Martine Nadon, ainsi que monsieur Kamel Adi réintègrent la séance (17 h 07).

4.- **Augmentation de la rémunération du personnel-cadre, du personnel administratif, du personnel de soutien et du groupe professionnel (à huis clos)**

Les récentes négociations survenues entre l'UQO et certaines associations accréditées de l'UQO prévoient une augmentation salariale de trois pour cent (3 %) pour l'année 2022-2023. Tout au long des processus de négociation, la direction de l'UQO a exprimé sa volonté d'assurer une équité interne en matière d'augmentation salariale.

Comme les conventions collectives (du Syndicat du personnel de soutien et du Syndicat du groupe professionnel) et les protocoles (du personnel administratif et du personnel-cadre, excluant les cadres supérieurs) prévoyaient une augmentation salariale de deux pour cent (2 %) selon la Politique salariale gouvernementale (PSG) pour l'année 2022-2023, il est proposé qu'une augmentation salariale additionnelle d'un pour cent (1 %) soit appliquée pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023. Cette augmentation assurerait l'équité interne en fonction de l'augmentation salariale déjà consentie aux conventions collectives et aux protocoles.

Des membres applaudissent chaleureusement cette initiative.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les personnes membres et observatrices qui sont également membres du personnel de l'Université quittent la séance, soit mesdames Mireille Auger, Louise Renaud Labrie et Martine Nadon, ainsi que monsieur Kamel Adi (17 h 14).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 456X-CA-7064 concernant l'augmentation de la rémunération du personnel-cadre, du personnel administratif, du personnel de soutien et du groupe professionnel; laquelle est jointe en appendice.

Mesdames Mireille Auger, Louise Renaud Labrie et Martine Nadon, ainsi que monsieur Kamel Adi réintègrent la séance (17 h 16).

5.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30.

La rectrice souligne la réussite de la conférence offerte par monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction de Desjardins à l'UQO, ce 3 avril 2023 au bar Le Tonik du pavillon Alexandre-Taché. Lors de cette conférence animée par madame Raphaëlle Asselin, étudiante en administration, présidente de l'Association générale des étudiant.es de l'UQO (AGE-UQO) et membre du conseil d'administration de l'UQO, Guy Cormier a notamment abordé les thèmes du leadership, de l'équité et de la diversité ainsi que d'entrepreneuriat.

Elle informe également les membres de la visite prochaine de monsieur Horacio Arruda, sous-ministre adjoint de la santé publique, lequel s'est montré fort intéressé par le projet de campus nourricier de l'UQO et souhaite en apprendre davantage.

Enfin, la rectrice fait savoir que le projet *Passeurs culturels* a obtenu l'appui financier demandé.

6.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 20.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale